



Mouflon retrouvé agonisant sous le préau de l'Ecole de Vionnaz

La problématique du loup toujours d'actualité dans le village de Vionnaz.

Après les attaques nocturnes d'un ou plusieurs loups proches des habitations situées dans le quartier des Nayaz (Vignes d'en-bas) les 17 et 23 février dernier, une surveillance accrue a été mise en place par le Service de la Chasse.

Les rondes de nuit depuis le 23 février n'ont pas permis de débusquer le ou les loups, ni d'effectuer de tirs d'effarouchement. Les pièges photographiques ont pu saisir le passage de trois loups le 11 mars dernier, mais depuis plus aucune trace...

En fin de nuit du jeudi 25 mars, un petit mouflon a été découvert agonisant sous le préau de l'Ecole primaire de Vionnaz. Les garde-faunes ont dû mettre fin aux souffrances de l'animal.

Des échantillons ont été prélevés afin de déterminer de quel grand canidé il s'agit. Bien que les présomptions soient fortes, il faut attendre deux à trois semaines pour en avoir la confirmation.

Les contrôles par les gardes vont être renforcés et les pièges photographiques augmentés. Des tirs d'effarouchement sont prévus.

Bien que les autorités communales souhaiteraient que des tirs préventifs puissent éliminer un ou plusieurs loups afin de les éloigner des habitations, celles-ci se heurtent à leur grand regret à la base légale de la législation fédérale actuelle qui ne l'autorise pas.

Selon nos dernières informations, suite à l'acceptation d'une motion au parlement fédéral en début d'année, une procédure de révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse (OChP) est en cours afin de faciliter la procédure du tir de loups. Le nouveau texte devrait entrer en vigueur dans le courant de l'été 2021.

Les autorités communales de Vionnaz se réjouissent de cette avancée. Mais, bien que conscientes du processus législatif en cours, elles assistent, impuissantes, à l'anéantissement de sa faune et regrettent que des tirs préventifs ne puissent être mis en œuvre plus rapidement, au vu de la dernière attaque constatée au centre du village.

Pour tous renseignements

Valérie Bressoud Guérin, Présidente

079 226 51 57

valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch

Vionnaz, le 25 mars 2021